



Requete de mon ex apres divorce

Par **magali29**, le **06/08/2008 à 15:38**

bonjour, je suis divorcée par consentement mutuel depuis le 06/06/2007, mais separée depuis le 15/12/2006. mon ex mari vit depuis fin 12/2006 avec sa nouvelle compagne et ses 3 enfants. il a un droit de visite et d'hebergement classique mais courant avril il ne venait chercher les enfants que a 21h30 les vendredi soir soit disant a cause de ses horaires de travail qu'il avait reussit a modifier jusque la. je lui ai dit que cela fesait trop tard et nous etions mis d'accord pour que je les confis a sa compagne le vendredi a 18h. par 2 fois je me suis présentée a son domicile afin de remettre les enfants a son amie qui a refusé de les prendre. par 2 fois également monsieur s'est obstiné a venir tout de meme a 21H30 les prendre, malgré mon refus de les lui donner a cette heure la. rnil a donc été 2 fois de suite porter plainte contre moi pour non representation d'enfants. il a prit un avocat et demande au final une baisse de pension alimentaire(actuellement 260 e pour 2 enfants de 5 et 8 ans)alors que le mois d'avant il s'est offert une moto et elle un monospace. me voila obligée de prendre contact avec un avocat, cette somme n'était pas prevue a mon budget et je ne veux pas demander non plus l'aide juridictionnelle afin d'etre sure d'etre bien defendu. dans ce cas present, puis je demander au juge de reclamés a mon ex mari les frais de procedure. merci

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **07/08/2008 à 13:02**

Bonjour, rnrnOui, quelle que soit la procédure, vous pouvez toujours demander à ce que les frais de votre avocat soient pris en charges au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile. rnrnMais peut être avez vous eu une mauvaise expérience avec l'aide juridictionnelle. En principe, les dossier de client "payant" et ceux à l'aide juridictionnelle sont traités de la même façon par un cabinet...rnrnCordialement, rnrnAntoine ETCHEVERRYrnrnwww.etcheverry-avocat.com